

INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES (à conserver par les parents)

TRANSPORT SCOLAIRE HEBDOMADAIRE PAR VOIE MARITIME MOOREA / TAHITI / MOOREA

Conditions à remplir pour pouvoir bénéficier du transport

a. pour le transport maritime :

➤ **Etre scolarisé :**

- ou dans un lycée professionnel ou d'enseignement général de Tahiti ;
- ou dans un collège de Tahiti si l'option n'existe pas sur l'île de Moorea.

En outre, les conditions de scolarisation doivent être remplies dans le respect des secteurs de recrutement et de la carte de formation. Ainsi, les élèves inscrits au collège devront justifier cette situation (absence de l'option choisie sur Moorea).

➤ Remplir obligatoirement la demande de transport hebdomadaire.

Chaque dossier rempli et complet pourra être remis au référent « transport scolaire » de l'établissement d'accueil, ou déposé aux agents chargés du transport scolaire maritime à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements situé à Pirae, route du Taaone.

b. pour le transport terrestre :

En complément du transport maritime des élèves, un transport terrestre est organisé sur Tahiti, de Papeete vers les établissements scolaires de Papara, Mahina et Taravao et inversement.

Si besoin, il vous suffit de remplir également une demande de transport scolaire par voie terrestre.

Tout dossier incomplet sera refusé et l'élève ne pourra pas bénéficier du transport scolaire.

L'organisation du transport :

- le transport maritime :

Dès la rentrée d'août, la liste des élèves bénéficiant de la prise en charge de leur transport maritime hebdomadaire sera transmise au guichet du Terevau. La-dite liste dresse l'état des élèves pris en charge ainsi que le nombre de tickets nécessaires pour un aller et un retour par semaine et par mois. Ainsi, tous les élèves listés devront se rendre avant le 15 de chaque mois au guichet du Terevau de Moorea muni d'une pièce d'identité pour le retrait de leurs tickets de transport.

- le transport terrestre :

Dès la rentrée d'août, les élèves internes :

- du lycée de Papara prendront le bus réservés aux internes le vendredi soir et le dimanche soir ;
- du Lycée de Taravao prendront le bus le vendredi soir, le samedi à midi et le lundi matin ;
- du Lycée de Mahina prendront le bus réservés aux internes le vendredi soir et le lundi matin ;

Transmission des documents :

- au 01 juillet 2016 : fin de réception des demandes de transport pour une prise en charge dès la rentrée d'août 2016.

- au 19 août 2016 : fin de réception des demandes de transport pour une prise en charge à compter du mois de septembre 2016.

- au 23 septembre 2016 : fin de réception des demandes de transport pour une prise en charge à compter du mois d'octobre 2016.

- Les demandes réceptionnées après le 23 septembre 2016, répondant aux critères arrêtés, pourront être prises en compte deux mois après la date de dépôt.

Les familles concernées par le transport scolaire de leur(s) enfant(s) sont invitées à prendre impérativement les dispositions nécessaires pour formuler leur(s) demande(s) dans les délais.

J'attire votre attention sur le fait que la réception à la DGEE des demandes de transport avant la fin de la présente année scolaire (au plus tard le 01 juillet 2016) permettra aux élèves répertoriés d'être transportés dès la rentrée d'août 2016. A l'inverse, les élèves ne figurant pas sur les listes à la date du 01 juillet 2016 ne pourront pas être transportés durant tout le mois d'août.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au pôle des transports scolaires de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements:

- par téléphone : 40 47 05 14, 40 47 05 16, fax 40 47 05 24 ;
- ou par mail : maire.quilloux@education.pf ou suzanne.vahaputona@education.pf.